

Lancement de l'action

« Eco-défis des commerçants et artisans »



Un label pour valoriser le développement durable des entreprises artisanales

L'**économie circulaire** est désormais un facteur clé de performance et de compétitivité du développement économique des entreprises.

Pour les y accompagner, le réseau des Métiers et ses partenaires l'ADEME et le Conseil Régional de Bretagne, expérimentent en 2018 le dispositif « **Eco-défis des commerçants et artisans** » sur **4 collectivités**.

Ce dispositif vise à valoriser, par l'obtention d'un label, les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur du développement durable.

Les artisans intéressés doivent se positionner sur 3 défis minimum, parmi une liste de 43, classés en 6 thématiques :

Déchets / Produits / Energie / Eau / Transport / Sociétal

Ils ont ensuite 4 à 6 mois pour relever les défis choisis avec l'appui d'un conseiller du réseau des Métiers (CRMA). A l'issue de cette période et sur présentation de justificatifs, le label «**Eco-défis des Commerçants et Artisans** » leur sera délivré lors d'un évènement qui clôturera cette action.

Pourquoi relever des éco-défis pour un artisan ?

- Augmenter ses performances économiques, environnementales et sociétales
- Valoriser ses démarches en faveur du développement durable, auprès de ses clients
- Bénéficier de conseils personnalisés pour améliorer ses pratiques
- Développer une relation privilégiée avec sa collectivité
- Profiter d'une communication gratuite



✓ **Déploiement et objectifs 2018 : mobiliser 60 artisans sur 4 collectivités bretonnes**

✓ **Collectivités partenaires de l'expérimentation**

La même action, portée par le réseau des Métiers et ses partenaires, est déployée simultanément sur 4 territoires, avec le soutien des collectivités concernées :

- 22 : Dinan agglomération
- 29 : Brest métropole
- 35 : Communauté de communes du Pays de Redon
- 56 : Communauté de communes Blavet Bellevue Océan

✓ **Phasage de l'opération**

2018	Etapes du déploiement de l'action
Mai / juin 2018	Lancement de l'action : mobilisation des entreprises et communication par les partenaires auprès de la cible (courrier aux artisans, sites internet, communication presse...).
Juin / juillet 2018	Prospection et visites en entreprises par le réseau des Métiers : présentation du dispositif, accompagnement des entreprises, choix des éco-défis...
Juillet / Novembre 2018	Accompagnement des entreprises engagées dans la démarche par un conseiller du réseau des Métiers
Octobre / Novembre 2018	Récupération des justificatifs auprès des artisans par le réseau des Métiers
Décembre 2018	Organisation du comité technique de labellisation par le réseau des Métiers
Décembre 2018 / janvier 2019	Organisation de la cérémonie de remise des labels par les partenaires, communication presse.

✓ **Pour aller plus loin**

Le réseau des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne accompagne aussi les artisans à augmenter leurs performances environnementales et leurs compétitivités, grâce au dispositif de l'ADEME : « **TPE & PME gagnantes sur tous les coûts** ».

+ D'infos : <https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/>

Contacts :

Céline ALBAGLI

Responsable du service environnement
Chambre Régionale de Métiers
et de l'Artisanat de Bretagne
Tel. 02 23 50 15 22 / 06 49 30 99 12
albaqli@crm-bretagne.fr

Marine REDON

Responsable Communication
Chambre Régionale de Métiers
et de l'Artisanat de Bretagne
Tel. 02 23 50 15 24 / 06 49 30 99 81
redon@crm-bretagne.fr

